

La parole du Président

Chers membres du collège Grand-Est,

Ce numéro est l'occasion de revenir sur la Journée du courtage du Grand Est du 12 mai dernier qui a été un beau succès avec plus de 140 participants avec notamment une intervention très appréciée de Philippe Dessertine intitulée « Entre contraintes, tensions et opportunités : vers un nouveau modèle de croissance ».

Merci à notre comité directeur très impliqué dans cette réussite, à Isabelle, à Ruth et pour la présence fidèle et appréciée de Bertrand et de Christophe.

À cette occasion j'ai pris la parole pour exprimer un avis largement partagé par nos membres à savoir :

NOUS COMPRENONS la situation de « hard market », la hausse des primes, la prévention désormais contractuelle, les wordings restrictifs.

NOUS NOUS INQUIÉTONS du désengagement des assureurs de secteurs entiers (TPM, TPV, construction, recyclage, énergies renouvelables),



Geoffroy Roederer
Président PLANETE CSCA Grand-Est

“

Compréhension et inquiétudes

du refus de cotation qui demande il est vrai moins d'implication qu'une étude de la capacité exposée très inférieure à la capacité annoncée.

Nous avons le sentiment qu'il est illusoire de vouloir faire obstacle aux besoins de nos clients et, nous courtiers participerons aux solutions que le marché soit traditionnel ou non traditionnel.

NOUS COMPRENONS l'inflation, l'aggravation du risque climatique.

NOUS NOUS INQUIÉTONS de ce que certains assureurs se contentent d'augmenter les prix sans revoir leurs coûts et sans innovation.

NOUS COMPRENONS la nécessité du réglementaire vis-à-vis du non professionnalisme, de la négligence et des excès.

NOUS NOUS INQUIÉTONS de lire que la « Grande Sécu » est la solution. Du régime obligatoire ou du régime complémentaire, quel est celui qui est à l'équilibre ? Qui produit des taxes ? Qui ne demande rien à la puissance publique ?

NOUS NOUS INQUIÉTONS aussi des coûts qui s'accumulent (RGPD, auto-régulation, DORA) au détriment de l'investissement et de l'innovation.

Bonne lecture.

LE SYNDICALISME DANS LE COURTAGÉ D'ASSURANCES, retour sur une histoire et des valeurs

Interview réalisée par Jean-Paul Ancel membre du CODIR
de PLANETE CSCA Grand-Est en mai 2023.

*Augmentation des courtiers syndiqués, nouvelles manières de
fonctionner, de travailler... Doit-on remercier le pangolin ?
Ou est-ce dû à toutes ces nouvelles réglementations ?*

3 000 ans

Si les prémices de l'assurance se situent il y a près de 3 000 ans, il faut attendre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle pour voir apparaître les premiers contrats. C'est à la fin du XVII^e siècle que les Lloyd's sont créés. Mais la plus ancienne société d'assurance toujours en activité a vu le jour à Hambourg, en 1591 « HAMBURG FEUER KASSE ». En France, il faut attendre le règne de Louis XV pour voir la naissance du premier assureur incendie.

Si le terme de courtier est apparu depuis de nombreux siècles, c'est dans les années 30 que les premiers syndicats de la profession s'organisent.

Aussi pour appréhender au mieux l'histoire du syndicalisme de notre région et parvenir à PLANETE CSCA, un certain nombre de nos confrères ont bien voulu répondre à mes questions. Pour faciliter la lecture des réponses, je les ai synthétisées sous forme d'interview, en retenant le prénom d'un courtier que l'on appellera PRUDENCE (que je salue et remercie).

[Jean-Paul Ancel] *Qu'est ce que le métier de courtier en assurances ?*

[Prudence]

C'est un commerçant indépendant, servant d'intermédiaire entre une compagnie d'assurances et un consommateur ; il existe par son conseil et l'accompagnement de son client.

On peut dire aussi que c'est une profession réglementée, très réglementée, trop réglementée ? L'homme a toujours voulu protéger ses biens, et si l'assurance est créée depuis quelques siècles, ce n'est que depuis à peu près une centaine d'années que l'on y trouve des règles qui la régissent.

[Jean-Paul Ancel] *Il a donc fallu à notre profession s'organiser pour accompagner et aussi négocier cette réglementation.*

[Prudence]

En effet, et je vais vous conter une histoire qui comme toutes les histoires commence par « il était une fois »...

DEMAIN COMME HIER
NOUS SERONS
TOUJOURS À VOS CÔTÉS



Le courtier est au cœur de chacune de nos actions. C'est ce qui fait et fera toujours toute la différence.

Albingia, compagnie d'assurance française indépendante spécialiste des risques d'entreprises, a choisi de ne travailler qu'avec les courtiers.

Depuis 60 ans, les équipes expertes et passionnées les accompagnent partout en France en leur apportant des solutions sur mesure.

albingia.fr

[Jean-Paul Ancel] ***Oui, mais là, ce sont des histoires qui finissent toujours bien, avec une princesse et un prince charmant...***

[Prudence]

Il était une fois, un syndicat de courtiers qui avait pour nom SFAC, représenté dans toute la France par des groupements ou syndicats indépendants.

Dans notre région il s'appelait SFAC EST (Syndicat Français des Assureurs Conseils de l'Est).

Au cours de son histoire, SFAC Est fit un jour la connaissance d'un compagnon (ce n'était pas encore le mariage pour tous) qui faisait la même chose que lui, en l'occurrence regrouper les courtiers pour défendre leurs intérêts. Ce compagnon avait pour nom dans notre région, FCA (Fédération Française des Courtiers d'Assurance et de Réassurance). Comme toute belle histoire de rencontre, nos deux amis se sont plu.

[Jean-Paul Ancel] ***Déjà on parlait de rapprochement des différents syndicats régionaux ?***

[Prudence]

L'union de SFAC et de la FCA, dans l'histoire tumultueuse de nos syndicats professionnels, fut la 1^{re} fusion.

[Jean-Paul Ancel] ***Pour réussir une fusion, il faut créer un climat de confiance, créer un climat de convergence et surtout que les hommes en aient la volonté ?***

[Prudence]

En effet, cette fusion fut réussie grâce à l'initiative et à la volonté des deux Présidents, Geoffroy Roederer, Président de SFAC EST et Jean-Michel Heitz, Président de la FCA, qui dans un respect mutuel, ont su capitaliser sur les forces du passé et réunir ces deux syndicats pour donner naissance, après la publication des bans en mars 2007, à un nouveau couple, prenant le nom de SYCAEST (Syndicat des Courtiers d'Assurance de l'Est).

Jean-Michel Heitz, malheureusement, nous a quittés en février 2013.

[Jean-Paul Ancel] ***J'ai participé au Congrès de REIMS et ai eu le plaisir de rencontrer Jean-Michel Heitz. Comme je le disais, d'autres regroupements se préparaient.***

[Prudence]

Il existait onze syndicats indépendants. En juin 2006, les courtiers ont gravi une première marche avec la création de la CSCA. Quant à SYCAEST, nous avons rejoint la nouvelle CSCA « unifiée » en 2016.

[Jean-Paul Ancel] ***Année où Bertrand de Surmont fut élu à la Présidence de la CSCA.***

[Prudence]

S'agissant de la création de PLANETE CSCA, cette naissance « par césarienne » est due à une « mésentente » au sein de la Chambre Syndicale des Courtiers d'Assurances qui a vu le Syndicat 10 (syndicat des Courtiers Grossistes) quitter la CSCA pour créer Planète Courtier en 2016, seulement quelques heures après le baptême de la CSCA unifiée.

[Jean-Paul Ancel] ***Et suspens, se sont-ils réconciliés ?***

[Prudence]

Comme dans toute brouille de ménage, le temps peut exacerber les différences d'approche, mais là, le temps les a aplani pour donner une nouvelle naissance (comme vous le constatez, le taux de natalité dans notre profession est élevé) avec la fusion de la CSCA et de Planète Courtier qui prirent le nom de PLANETE CSCA le... 18 juin 2019 (18 juin, un vrai appel...)

[Jean-Paul Ancel] : ***Un vrai appel à se syndiquer, oui mais pour quelle raison dois-je adhérer à PLANETE CSCA ?***

[Prudence]

Je vais reprendre une expression de Bertrand de Surmont lors d'une interview de 2016 « Il faut être inconscient pour ne pas être syndiqué aujourd'hui ».

[Jean-Paul Ancel] ***Et c'est encore plus vrai aujourd'hui ?***

[Prudence]

OUI ! le courtier est soumis à **plusieurs obligations** : s'enregistrer au **Registre du Commerce et des Sociétés** (RCS), s'inscrire sur le **Registre Unique des intermédiaires** géré par l'ORIAS, et doit maintenant adhérer à une association professionnelle (de préférence Endya).

[Jean-Paul Ancel] ***Avec toutes ces adhésions, celle à un syndicat professionnel n'est pas obligatoire ?***

[Prudence]

C'est vrai, mais elle est essentielle, car compte tenu de l'intermédiation (DDA), de la réglementation, de l'évolution de nos métiers, des contrôles ACPR, PLANETE CSCA est à votre côté pour vous apporter une aide juridique, formatrice et accompagner le courtier dans son quotidien.

[Jean-Paul Ancel] ***Au nom du Président de PLANETE CSCA Grand-Est, Geoffroy Roederer, et de l'ensemble de son comité, je remercie ceux qui ont pris la peine de se replonger dans le passé pour nous permettre de découvrir les pages qui ont façonné notre syndicat. Ce voyage a réveillé de nombreux souvenirs, mais nous rappelle aussi que le syndicalisme est le fait d'hommes et de femmes tournés ensemble vers un objectif commun qui est la protection d'une profession et de ses valeurs. Et si j'osais, souvenez-vous que Coluche avait cette formule « Les syndicalistes ont tellement l'habitude de ne rien faire que lorsqu'ils font grève, ils appellent ça une journée d'action ». Bien sûr rien à voir avec nous. ●***

EXPERTISE

Avanty Avocats accompagne les courtiers de A à Z

Lors de la journée du courtage du Grand Est le 12 mai dernier, la journée s'est clôturée par un après-midi de formation animée par le cabinet Avanty Avocats sur la conformité et la distribution ainsi que sur l'assurance collective.

Avanty Avocats est un cabinet pluridisciplinaire en mesure de vous accompagner sur toutes les problématiques relatives au courtage : distribution en assurance (toutes branches confondues), mais également sur la vie et évolution de votre cabinet (paie, partenariats, fusion, etc.).

Chacun de ses collaborateurs disposant d'une expertise solide dans des domaines complémentaires, Avanty Avocats a développé une approche transverse et sur-mesure pour vous accompagner au quotidien et répondre à toutes les problématiques de votre cabinet.

L'expertise d'Avanty Avocats lui permet notamment de proposer aux intermédiaires et entreprises d'assurance 5 grandes missions :

- **Mission d'audit et de mise en conformité** vous permettant d'anticiper un contrôle ACPR ou un audit de vos partenaires afin de déterminer le niveau de conformité de votre structure et de définir un plan d'action pour satisfaire à vos exigences réglementaires et conventionnelles ;
- **Mission d'accompagnement dans le cadre d'un contrôle ACPR**, depuis la lettre d'assujettissement jusqu'à la clôture du contrôle ;
- **Formation opérationnelle à destination** tant de la direction que des salariés, sur des sujets réglementaires confrontées à la réalité terrain (générique/sur mesure/présentiel /distanciel) ;
- **Conseil sur les problématiques quotidiennes** : rédaction/ revue des fiches IPID, des CG, FIC, des conventions de partenariat (distribution ou délégation de gestion), des procédures réglementaires, etc.
- **Contentieux** : accompagnement en cas de conflit avec un assureur, un autre courtier ou un client.

Conscient de la nécessité d'offrir de la visibilité à ses clients, et une maîtrise du coût des prestations proposées, Avanty Avocats peut vous proposer une tarification forfaitaire, au temps passé voire des abonnements annuels adaptés à la taille de votre structure et à vos besoins.

Pour plus d'information



www.avanty-avocats.fr



LE SYNDICAT DES COURTIER D'ASSURANCES

ENSEMBLE PORTONS
LA NOUVELLE VISION
DU COURTAGE D'ASSURANCES

COMMUNICATION



RELATION
ADHÉRENTS



JURIDIQUE



RH
ET FORMATION



ACCOMPAGNEMENT
CABINET



CONFORMITÉ



PLANETE CSCA
10 rue Auber
75009 Paris

01 48 74 19 12
contact@planetecscsca.fr
www.planetecscsca.fr

